

# L'Auvergne dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional d'Auvergne
- Au sein de la Préfecture de région Auvergne, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

## CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roïder, CCE, Documentation française/X, Euréka Slide, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Campagne, Campagne/Colomb, p. 9 Documentation française/Y. Travert, p. 10 Campagne, Campagne/Meissonnier, p. 11 Campagne, Campagne/Saustier, p. 12 CCE, p. 13 dessin de L. Koechlin

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>L'Auvergne, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>7</b>
- Les financements sur 1989-1993	
- La reconversion des espaces industriels en crise	
- Le développement des zones rurales	
- Les actions de formation	
- Les programmes d'initiatives communautaires	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>13</b>
- La coopération interuniversitaire	
- La recherche-développement	
<b>Les perspectives 1994-1999</b>	<b>13</b>
<b>Glossaire</b>	<b>15</b>
<b>et adresses utiles</b>	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

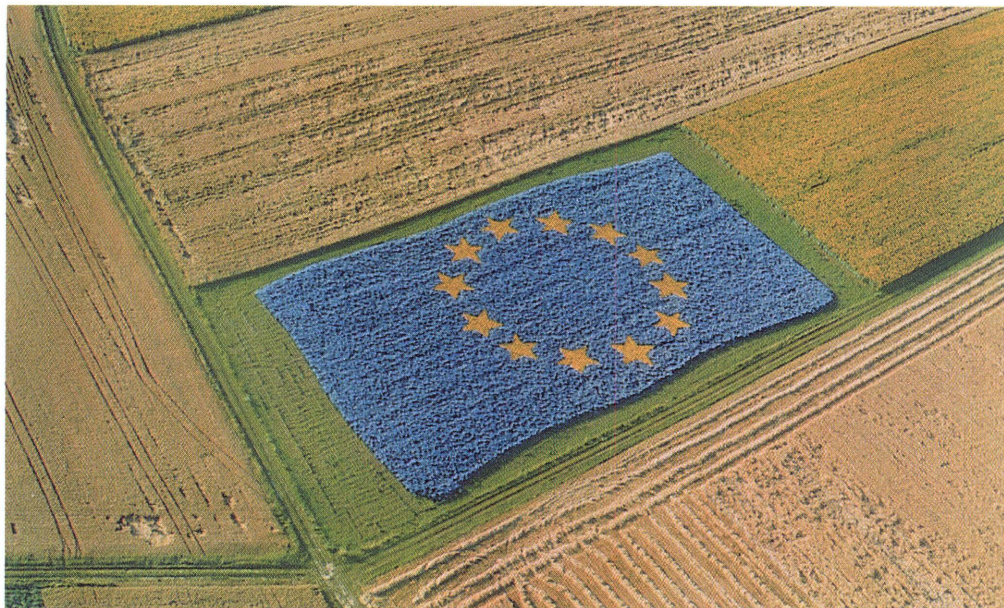
- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

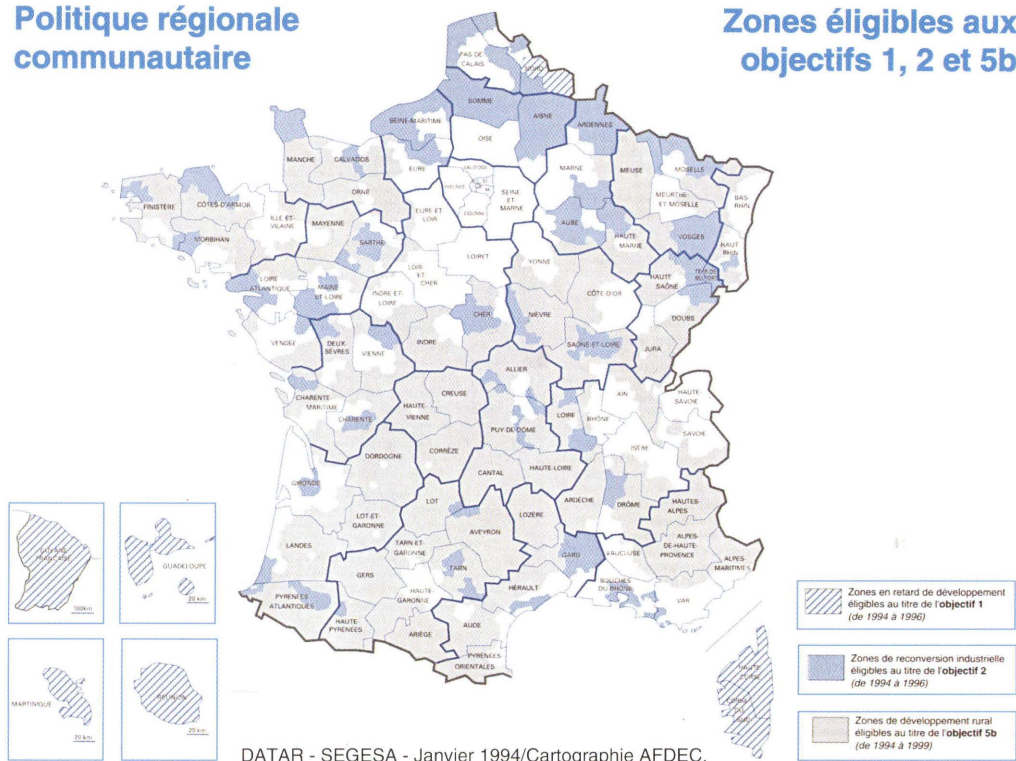
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
<i>Objectif 1</i>	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
<i>Objectif 2</i>	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
<i>Objectif 3</i>	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
<i>Objectif 4</i>	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
<i>Objectif 5a</i>	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
<i>Objectif 5b</i>	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER- TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.





Au coeur d'une riche terre agricole, promesse de bien-être et de paix, et désormais désenclavée par un réseau d'autoroutes Nord-Sud et Est-Ouest, l'Auvergne entend bien profiter de sa situation. La région s'est forgée une histoire déterminée par le mariage de la pierre, de l'eau et du feu. Une vieille tradition industrielle et artisanale lui a aussi légué le goût de la qualité.

Composée de quatre départements fort différents - l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme - et dotée d'une superficie totale de 26 013 km<sup>2</sup>, l'Auvergne est "multiple". Certains affirment même que son "âme" s'étend bien au-delà de ses limites administratives. Il y a bel et bien une France centrale de souche auvergnate.

Vichy, les cures thermales et son Grand Casino, Montluçon, Moulins, le Puy-en-Velay,

Aurillac et Clermont-Ferrand, la capitale, forment le tissu urbain d'une région dont le paysage est sculpté par les lacs, les torrents, les monts et les volcans que cotoient les basses plaines fertiles, terres à céréales et à vergers.

Depuis le siècle dernier, le caoutchouc joue un rôle primordial dans le développement industriel de l'Auvergne. Beaucoup d'entreprises spécialisées dans le caoutchouc et les matières plastiques ont fleuri dans la périphérie de Clermont-Ferrand. La physico-chimie des matériaux, l'électronique, la pharmacie et la micromécanique sont les points forts de l'industrie régionale. L'Auvergne doit également sa réputation à ses productions agro-alimentaires -fromages, salaisons, eaux de sources. Enfin, il convient de ne pas négliger l'importance de la filière bois dans une région dont un quart de la superficie est boisé.

## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

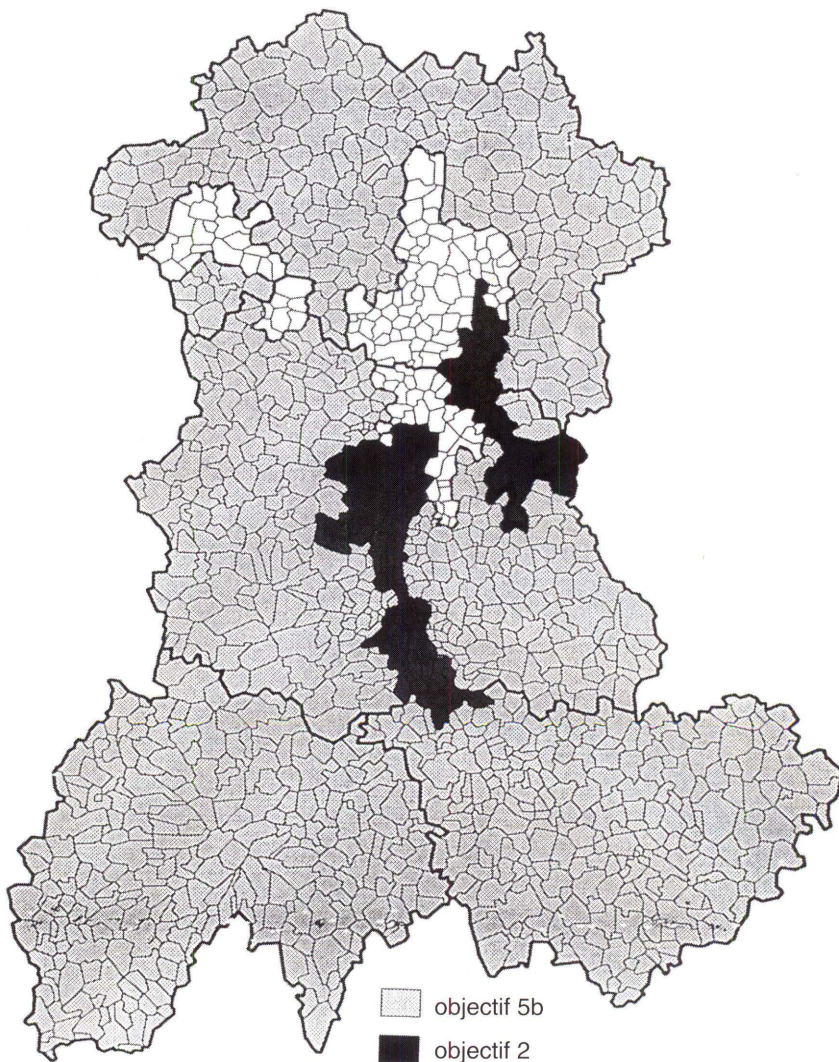
La stratégie d'intervention de l'Union européenne s'inscrit dans la logique des actions de l'Etat et de la région dont elle se veut complémentaire et met en oeuvre plusieurs types d'instruments :

- le programme opérationnel **objectif 2** qui concerne l'aide à la reconversion des zones industrielles en déclin,

- le programme opérationnel **objectif 5b** qui soutient le développement des zones rurales fragiles,

- enfin, les **programmes d'initiatives communautaires**, spécifiquement adaptés à des problèmes précis : ce sont, en particulier, **LEADER, NOW, HORIZON et STRIDE**.

# REGION AUVERGNE ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



Source : Préfecture de la région Auvergne - SGAR.

Par ailleurs, dès 1986, l'Auvergne, qui avait entrepris une profonde mutation économique, a bénéficié d'une **Opération Intégrée de Développement (OID)**.

### ■ LES FINANCEMENTS 1989-1993

Les objectifs 2 et 5b ont apporté à l'Auvergne près de 600 millions de francs à partir de 1988 et ont touché 90% de son territoire.

L'objectif 5b, qui concerne le développement des zones rurales fragiles, couvrait à lui seul presque toute la région, à l'exclusion de la Limagne agricole et de l'agglomération clermontoise. L'objectif 2, qui porte sur l'aide à la reconversion industrielle, a participé à la reconversion des bassins d'Issoire (Puy-de-Dôme et Haute-Loire) qui regroupent 54 000 habitants et de Montluçon dont la population est de 125 000 habitants. Dans ces deux bassins industriels, entre 25 et 30% des emplois avaient été perdus au début des années 80.

Ces deux programmes ont donné lieu à des interventions conjointes du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), du Fond

E u r o p é e n  
d'Orientation  
et de Garantie  
Agricole (FEOGA)  
et du Fond Social  
Européen (FSE).  
En excluant l'Opé-  
ration intégrée de  
développement.  
Les zones rurales  
de la région ont  
bénéficié d'une  
contribution  
communautaire  
de 452 millions  
de francs (1989-  
1993), et les bas-  
sins industriels

d'une aide à la reconversion de près de 120 millions de francs répartie sur deux périodes.

### ■ LA RECONVERSION DES ESPACES INDUSTRIELS EN CRISE

Comment attirer de nouvelles entreprises dans les zones industrielles en déclin et com-

ment assurer, sur le marché européen, la compétitivité de petites et moyennes entreprises qui représentent le quart de l'emploi industriel de la région ? Les Fonds européens ont soutenu les projets susceptibles d'apporter une réponse à ces questions en participant, notamment, au financement d'un certain nombre d'opérations de reconversion et de modernisation des PME dans les bassins d'Issoire et de Montluçon.

Dans l'Allier, ils ont contribué à la création d'une antenne du pôle technologique régional Casimir qui assure aux entreprises le concours de la recherche publique régionale, ainsi que d'une cellule CAO-CFAO-calculs à l'IUT de Montluçon. Dans le Puy-de-Dôme, l'aménagement d'usines-relais et l'ouverture de zones d'activité, comme la ZAC des Croisettes à Issoire, ont représenté une part significative des réalisations.

En Haute-Loire, un grand nombre de friches industrielles ont été réhabilitées vue de nouvelles implantations. C'est ainsi qu'à Sainte-Florine et Fondary se sont installées, grâce aux interventions communautaires, des entreprises

de chaudronnerie industrielle, de fabrication d'équipements paramédicaux et d'équipement pour l'aéronautique. On estime que l'immobilier industriel a bénéficié, pour un tiers du programme, d'opérations d'acquisition, de construction ou de réhabilitation.



### ■ LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

Compte tenu du profil particulier de l'Auvergne et de la définition des zones aidées par les Fonds européens, l'essentiel des interventions communautaires s'est concentré sur le monde rural. Il s'agissait, avant tout, de freiner l'exode des populations en développant

de nouvelles activités sur place et en assurant aux agriculteurs un revenu suffisant grâce à la **diversification de leurs productions et l'amélioration de la qualité des produits**. L'un des objectifs prioritaires a été de constituer des exploitations viables : les cofinancements européens ont ainsi permis d'augmenter les crédits consacrés au remembrement, de renforcer les Opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) et de favoriser la session des terres et des animaux reproducteurs de qualité.

Mais les campagnes ont aussi besoin de développement économique et d'investissements structurants. A cette fin, le FEDER a retenu et soutenu plus de 340 projets concernant les zones rurales fragiles.

Troisième région de France pour la production du bois d'oeuvre, l'Auvergne est handicapée par le morcellement de sa **forêt** entre 240 000 propriétaires. Le programme régional, soutenu par les Fonds européens, a consisté à mettre en place une structure d'animation collective des propriétaires, à promouvoir une démarche "qualité" auprès des entreprises de la filière bois et à aider l'industrie de transformation du secteur.

A Celles-sur-Durolle, dans le Puy-de-Dôme, le FEDER a participé, pour un million de francs, à l'aménagement d'une zone d'activités où se sont implantées deux entreprises représentant une quarantaine d'emplois. A Neussargues, dans le Cantal, un atelier-relais abrite maintenant une chaîne de fabrication de films polythyléniques pour l'emballage. A Aurillac, c'est la construction d'un laboratoire de pâtisserie qui a été subventionnée. Parmi les projets aidés dans l'Allier, notons la création d'une pépinière d'entreprises sur le site de l'aérodrome de Moulins-Montbeugny. Enfin, la réalisation du centre artisanal et commercial de Villeneuve à Yssingeaux (Haute-Loire) a permis de créer rapidement plusieurs emplois.

**L'artisanat** est pour l'Auvergne un important vecteur de développement. Les programmes européens ne l'ont pas oublié et ont soutenu deux actions spécifiques :

- les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) des Combrailles et de Bourbon-l'Archambault, dans le cadre du plan de développement de la station thermale.

Plusieurs entreprises y ont bénéficié d'aides à l'investissement de la part du FEDER qui a réservé une enveloppe de crédits en faveur de la modernisation des équipements artisanaux et commerciaux de la station.

- le plan de développement concerté des métiers de la viande destiné à aider les entreprises du secteur à moderniser leur outil de production et à intégrer les normes sanitaires européennes.

La **valorisation du potentiel touristique** de la région constitue également un axe de développement.

Des espaces naturels variés et protégés, une architecture de qualité, des eaux thermales particulièrement riches et les nombreux témoignages de l'histoire font du tourisme l'une des clés du développement économique de l'Auvergne.



Dans les campagnes, notamment, les interventions de l'Union européenne visent à accompagner les actions menées en faveur de la qualité des produits et des services. Beaucoup a été fait, au cours des programmes qui s'achèvent, pour que l'offre réponde à l'attente de la clientèle et des nombreux touristes. Ainsi, le FEOGA a-t-il aidé à mettre en place, grâce à l'appui technique et à l'animation de l'organisation "Auvergne verte", un réseau de chambres et de tables d'hôtes dans les exploitations agricoles. Vingt millions de francs ont été apportés par l'Europe pour financer les investissements à réaliser dans les fermes et pour l'embauche d'animateurs dans les départements de la région.



Salers

D'autres aides du FEOGA sont allées à la réhabilitation des Monts d'Auvergne, comme le Massif du Lioran dans le Cantal, où des promenades ont été aménagées, balisées, dotées d'escaliers et de panneaux.

De nombreuses opérations de restructuration de petits patrimoines locaux ont été réalisées avec des concours communautaires. De même, des sites touristiques ont été mis en valeur tels que les massifs du Sancy et du Puy-de-Dôme, la Châtaigneraie cantalienne et le village médiéval de Salers, ou la Vallée de l'Allier.

Une très grande partie des interventions du FEDER a également bénéficié au tourisme et au thermalisme. La modernisation des hôtels a représenté la moitié de la centaine de projets d'investissements aidés dans le secteur du tourisme.

Dans l'Allier, les principaux établissements hôteliers du bassin moulinois ont été remis à niveau grâce à la participation du FEDER. Dans le Cantal, ce sont quatorze projets de moderni-

sation qui ont été retenus et l'on observe déjà une augmentation des réservations.

A titre d'exemple, un hôtel de Besse, dans le Puy-de-Dôme, a reçu une subvention européenne de 185 000 francs pour des travaux évalués à 1,8 million. Après rénovation, son chiffre d'affaires a crû de 25%. L'établissement est désormais ouvert dix mois par an et attire une clientèle étrangère. Les huit emplois à plein temps ont pu être maintenus, deux s'y sont ajoutés.

Dans l'Allier, une aide du FEDER a été consacrée à un programme de valorisation touristique, l'opération " Grand site " à Souvigny. Il s'agissait de mettre en valeur cette cité abbatiale qui fut l'une des cinq " filles " de l'abbaye de Cluny et qui demeure l'un des principaux sites clunisiens d'Europe occidentale. Les habitants de Souvigny reconnaissent que sans l'intervention communautaire (2,5 millions de francs) la commune n'aurait pu conduire un tel projet, même avec l'aide des 4 millions de francs apportés par la région.

Parmi les autres équipements cofinancés par la Communauté européenne, citons la requalification du village de vacances de Val à Champs-sur-Tarentaine et l'installation, au Lioran d'un télésiège pour desservir les pistes de Masseboeuf-Rombière depuis le centre de la station du Super-Lioran.

## ■ LES ACTIONS DE FORMATION

La reconversion, la diversification des activités, l'appel à des entreprises utilisant des technologies d'avant-garde ou la promotion des produits et services touristiques passent par la formation des hommes et des femmes. Dans ce but, le Fond Social Européen consacre, chaque année, environ 35 millions de francs à la formation ou à l'aide à l'embauche de 5 000 personnes en Auvergne.

Aussi la région et ses entreprises ont-elles fait appel au (FSE) pour adapter aux opérations de mise à niveau et d'adaptation des personnels locaux aux nouveaux besoins. Ces opérations concernent tant les bassins industriels en déclin que les zones rurales.

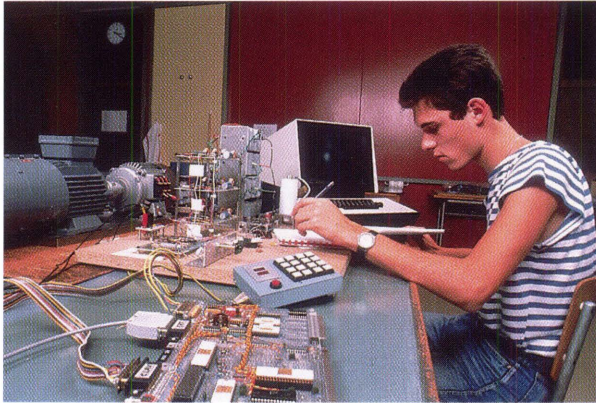
En 1992, par exemple, l'Institut de perfectionnement de la CCI de Clermont-Ferrand a ainsi bénéficié d'une subvention de plus de deux millions de francs du FSE.

Des stages cofinancés par l'Europe ont été organisés pour les filières industrielles, agricoles, artisanales et du bâtiment et travaux publics en vue de la formation de techniciens, de créateurs d'entreprise, de comptables et de responsables du personnel.

La formation appelle enfin des investissements mobiliers et immobiliers. A cet égard, l'intervention du FEDER s'est révélée déterminante pour une trentaine de projets. Parmi eux, on notera la création de l'Institut européen de la

qualité totale à Vichy, l'aménagement d'une Maison de la formation à Riom-ès-Montagne, l'édification de l'Ecole supérieure européenne de l'emballage au Puy-en-Velay ou encore l'extension de l'Ecole nationale supérieure de la pâtisserie à Yssingaux.

## ■ LES PROGRAMMES D'INITIATIVES COMMUNAUTAIRES



Le programme **NOW**, financé également par le FSE, est particulièrement intéressant dans la mesure où il est destiné aux femmes qui cherchent un emploi, notamment les agricultrices. Son originalité tient à ce qu'il repose sur un partenariat

avec les promotrices d'initiatives comparables dans un ou plusieurs autres Etats membres.

Grâce à ce programme, une douzaine de Clermontoises ont pu expérimenter leur projet de création d'entreprises avec des femmes belges, portugaises et irlandaises.

En Haute-Loire, c'est avec des Italiennes, des Irlandaises et des Grecques que des Auvergnates ont étudié une méthode d'auto-développement personnel des femmes en milieu rural en utilisant notamment les nouvelles technologies de l'information comme le télé-enseignement.

Par ailleurs, le programme **LEADER**, ou " Liaison entre actions de développement de l'économie rurale ", inscrit parmi les " initiatives communautaires ", a cofinancé deux opérations exemplaires de développement rural dans le Cantal :

- Tout d'abord la délocalisation dans une petite commune de 400 habitants d'une partie d'une entreprise parisienne de haute technologie.
- Ensuite l'association de dix producteurs indépendants de fromage d'appellation d'origine contrôlée - Salers.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

La région a participé à d'autres actions dans le cadre des politiques communautaires de coopération universitaire et de recherche-développement.

### ■ LA COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE

L'Auvergne a bénéficié du programme **ERASMUS** destiné à l'enseignement supérieur. A ce titre, elle a obtenu, en 1992, un budget européen de 4,8 millions de francs dans le cadre des différents programmes d'échanges inter-universitaires dans la Communauté. La mobilité des étudiants est activement soutenue par l'Europe.

Grâce aux programmes **ERASMUS** et **LINGUA**, plus de 300 étudiants de la région ont effectué, cette année-là, une partie de leurs études dans un autre Etat membre de la Communauté. Cinq bourses ont permis à des enseignants d'améliorer leurs connaissances des langues en séjournant dans un autre Etat membre.

Enfin, 48 étudiants ont fait un stage en entreprise dans un autre pays membre grâce au programme **COMETT**. Au total, les projets d'échanges **COMETT** mobilisent 72 entreprises de la région, 21 universités et écoles supérieures et 23 organisations professionnelles.

### ■ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour la période 1987-1992, quelque 21 contrats de recherche ont été conclus par des organismes régionaux avec les 81 partenaires européens, essentiellement britanniques, alle-

mands et italiens. L'Europe y a consacré plus de 20 millions de francs.

Deux projets auvergnats ont aussi été retenus dans le programme européen **STRIDE** qui vise à développer la science et la technologie pour l'innovation et le développement régional en Europe. Il s'agit notamment de la mise en place d'une plate-forme de démonstration "échange de données informatisées" et d'une sensibilisation à la productique.



## LES PERSPECTIVES 1994-1999

Les fonds structurels européens, dont les budgets viennent d'être arrêtés pour la période 1994-1999, prévoient pour l'Auvergne une augmentation importante des dotations. Par ailleurs, les critères retenus

pour les interventions liées aux deux principaux objectifs ont permis d'étendre les zones pouvant prétendre aux aides communautaires. Désormais, c'est la quasi-totalité de la région qui est éligible.

Alors que les deux programmes successifs destinés aux bassins industriels en déclin avaient mobilisé une aide européenne de 118 millions de francs pour les cinq dernières années, le nouveau programme qui s'étale sur trois ans prévoit pour l'Auvergne une dotation de 427 millions de francs. Aux bassins d'emploi de Montluçon et d'Issoire ont été, en effet, ajoutés ceux de Vichy-Thiers et de Clermont-Ferrand. De ce fait, les zones éligibles rassemblent à présent 505 948 habitants (171 000 précédemment).

Les zones rurales fragiles voient, elles aussi, leur dotation progresser. Celle-ci passe, pour les années 1994-1999, à 1 183 millions de francs, alors qu'elle était de 452 millions de francs pour les cinq années passées. Tous les départements et la totalité du Cantal sont concernés, soit une population de 686 208 habitants.

Au total, les deux grands objectifs mobiliseront 1,6 milliard de francs en faveur de l'Auvergne, soit près de trois fois les aides communautaires accordées au cours de la période 1989-1993. La région saura en faire bon usage.

*“ Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. ”*

Jacques Delors



# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DYONISOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional d'Auvergne

Hôtel de la Région  
13-15, avenue de Fontmaure  
BP 60  
63402 Chamalières Cedex  
Tél : (16) 73 31 85 85  
Fax : (16) 73 36 73 45

## Préfecture de région d'Auvergne

18, boulevard Desaix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex  
Tél : (16) 73 98 63 63  
Fax : (16) 73 98 61 00

## Secrétariat Général aux Affaires Régionales

18, boulevard Desaix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 01  
Tél : (16) 73 98 63 63  
Fax : (16) 73 98 61 03

## Centre Régional d'Information Jeunesse

5, rue Saint-Genès  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : (16) 73 92 40 71  
Fax : (16) 73 92 15 05

## Euro Info centre

Chambre de Commerce et d'Industrie  
148, boulevard Lavoisier  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : (16) 73 43 43 32  
Fax : (16) 73 43 43 25

## Correspondant BC-NET

UCCIMAC  
M. Patrick Fourguette  
22, rue Morel-Ladeuil  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : (16) 73 35 33 00  
Fax : (16) 73 93 53 85

## Sources d'Europe

### Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE  
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :  
**Agence Liaisons - CEE**

228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34